

Réunion du 4 avril 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Yves SUBLON

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

N° CP/2016/119 - Enseignement et transmission artistiques - 3213
Répartition des subventions dans le domaine des enseignements artistiques

La commission permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes aux bénéficiaires figurant au tableau annexé :

- 49 920 € pour Mission Voix Alsace,
- 28 800 € pour la Fédération de la Société de Musique d'Alsace,
- 9 000 € pour les Percussions de Strasbourg.

En outre, la commission permanente approuve les conventions à intervenir et autorise son président à signer les conventions financières avec la FSMA et MVA, la convention de dépôt de l'œuvre de René Kuder avec la Communauté de Communes de Barr-Berstein, ainsi que les conventions de partenariat avec les Percussions de Strasbourg et les trois communes du Bas-Rhin qui accueilleront les concerts éducatifs.

Le versement des subventions pour la FSMA et MVA interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans lesdites conventions.

Pour la subvention de 9 000 € aux Percussions de Strasbourg, un acompte de 50 % sera versé dans les meilleurs délais.

Le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de l'association.

Dans les deux cas, les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation ou de réalisation partielle des projets.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160404-lmc199721-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/04/16

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY